

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2024 - DE 20H A 22H45**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARBONNIER Hélène, COQUILLART Odile, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, ROCHAND Corinne, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : RAMBOUR Frédéric a donné procuration à VALLET Jean-Claude.

12 conseillers présents et 1 conseiller représenté.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : DUVIGNAU Ghislaine

Ordre du jour :

\* Eaux, assainissement

- RPQS rapport sur le prix et la qualité du service public du SIEMLY (Syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier)
- Validation de l'adhésion d'Epercieux St Paul au SIEMLY

\* Personnel : point RH

\* Bâtiments : présentation du mode de chauffage de l'école

-----

### **Validation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2024**

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 3 avril 2024 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **RPQS rapport sur le prix et la qualité du service public du SIEMLY (Syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier)**

Monsieur le Maire fait part du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023, établi par le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier (SIEMLY). Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **Adhésion d'Epercieux St Paul au SIEMLY**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024, prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical. La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire : 25 Communes : Bussières, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, Epercieux-Saint-Paul, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024, à l'unanimité :

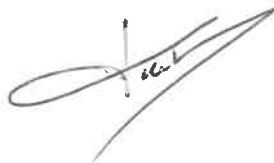
- Approuve la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.
- Prend acte que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.
- Soumet au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

## Questions diverses

La séance est levée à 22H45

**PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024 à 20H00**

Le Maire,  
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,  
Ghislaine DUVIGNAU

